

226C1120
FR0010151589-FS0665

23 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CAFOM

(Euronext Growth Paris)

1. Par courriers reçus le 22 juillet 2026, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 30 juin 2025, à titre de régularisation :
 - la société à responsabilité limitée de droit belge Global Investissement¹ (rue Gachard 88 boîte 9, Ixelles, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAFOM² et détenir, individuellement, à cette date, 739 626 actions CAFOM représentant 1 479 252 droits de vote, soit 7,87% du capital et 8,53% des droits de vote de cette société³ ; et
 - M. Guy-Alain Germon a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société civile Gavalak⁴ qu'il contrôle, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société CAFOM, le seuil de 10% des droits de vote de la société CAFOM et détenir, individuellement, à cette date, 887 462 actions CAFOM représentant 1 665 625 droits de vote, soit 9,45% du capital et 9,61% des droits de vote de cette société³.

À cette occasion, le concert⁵ composé de M. André Saada (agissant par l'intermédiaire de la société Global Investissement¹ qu'il contrôle), M. Hervé Giaoui, Mme Evelynne Sztark-Wormser, M. Denis Wormser, M. Manuel Baudouin (agissant par l'intermédiaire de la société Société Patrimoniale Baudouin⁶ qu'il contrôle (ci-après « SPB »)) et M. Guy-Alain Germon et la société SC Gavalak⁴ qu'il contrôle, et les sociétés Financière HG⁷ et Financière Caraïbe⁸ (ci-après le « sous-concert dirigeants ») et Pléiade Investissement⁹ n'a franchi aucun seuil et détient, au 30 juin 2025, 8 048 672 actions CAFOM représentant 15 928 746 droits de vote, soit 85,67% du capital et 91,90% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

¹ Contrôlée par M. André Saada.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 20 juin 2025.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 9 394 662 actions représentant 17 332 353 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société civile (61 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris) contrôlée par M. Guy-Alain Germon.

⁵ Cf. notamment D&I 212C0111 du 19 janvier 2012.

⁶ Société civile (sise 76 boulevard de Reuilly, 75012 Paris) contrôlée par M. Manuel Baudouin.

⁷ Contrôlée par M. Hervé Giaoui.

⁸ Société contrôlée conjointement par MM. Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon.

⁹ Société présidée par la société Poirier & Cie Finance et Conseil EURL (représentée par son gérant M. François Poirier) et dont les actionnaires sont une quinzaine de personnes physiques ou groupes familiaux, dont aucun ne détient directement ou indirectement plus de 25% du capital et/ou des droits de vote.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hervé Giaoui	1	ns	2	ns
Financière HG	2 332 705	24,83	4 656 111	26,86
Total Hervé Giaoui	2 332 706	24,83	4 656 113	26,86
M. André Saada	0	0	0	0
Global Investissement	739 626	7,87	1 479 252	8,53
Total André Saada	739 626	7,87	1 479 252	8,53
M. Guy-Alain Germon	50 000	0,53	50 000	0,29
SC Gavalak	887 462	9,45	1 665 625	9,61
Total Guy-Alain Germon	937 462	9,98	2 165 625	9,90
Denis Wormser	967 455	10,30	1 934 910	11,16
Evelyne Sztark-Wormser	967 456	10,30	1 934 912	11,16
SC SPB	678 163	7,22	1 356 326	7,83
Financière Caraïbe	1	ns	2	ns
Sous-total dirigeants	6 622 869	70,50	13 077 140	75,45
Pléiade Investissement	1 425 803	15,18	2 851 606	16,45
Total concert	8 048 672	85,67	15 928 746	91,90

2. Par courrier reçu les 9 et 10 juillet 2026, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- M. Guy-Alain Germon a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, par l'intermédiaire de la société civile Gavalak⁴ qu'il contrôle, (i) le 7 juillet 2026, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 10% des droits de vote de la société CAFOM et (ii) le 8 juillet 2026, par suite d'une acquisition d'actions CAFOM hors marché, les seuils de 10% et 15% du capital de la société CAFOM et détenir individuellement 1 565 625 actions CAFOM représentant 2 456 087 droits de vote, soit 16,67% du capital et 14,62% des droits de vote de cette société¹⁰.
- la société civile Société Patrimoniale Baudouin⁶ a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 8 juillet 2026, par suite d'une cession d'actions CAFOM hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAFOM et ne plus détenir aucune action de cette société.

Il est précisé que suite à la cession d'actions CAFOM par la société SPB, M. Manuel Baudouin et la société SPB qu'il contrôle n'agissent plus de concert avec les autres membres susmentionnés vis-à-vis de la société CAFOM.

À cette occasion, le concert composé de M. André Saada (agissant par l'intermédiaire de la société Global Investissement¹ qu'il contrôle), M. Hervé Giaoui, Mme Evelyne Sztark-Wormser, M. Denis Wormser et M. Guy-Alain Germon et la société SC Gavalak qu'il contrôle, et les sociétés Financière HG et Financière Caraïbe (ci-après le « sous-concert dirigeants ») et Pléiade Investissement **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 8 juillet 2026, 8 048 672 actions CAFOM représentant 15 369 181 droits de vote, soit 85,67% du capital et 91,61% des droits de vote de cette société¹⁰, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hervé Giaoui	1	ns	2	ns
Financière HG	2 332 706	24,83	4 665 412	27,81
Total Hervé Giaoui	2 332 707	24,83	4 665 414	27,81
M. André Saada	0	0	0	0
Global Investissement	739 626	7,87	1 479 252	8,82
Total André Saada	739 626	7,87	1 479 252	8,82
M. Guy-Alain Germon	50 000	0,53	50 000	0,30
SC Gavalak	1 565 625	16,67	2 453 087	14,62
Total Guy-Alain Germon	1 615 625	17,20	2 503 087	14,92
Denis Wormser	967 455	10,30	1 934 910	11,53
Evelyne Sztark-Wormser	967 456	10,30	1 934 912	11,53
Financière Caraïbe	1	ns	2	ns
Sous-total dirigeants	6 622 869	70,50	12 517 577	74,61
Pléiade Investissement	1 425 803	15,18	2 851 606	17,00
Total concert	8 048 672	85,67	15 369 183	91,61

¹⁰ Sur la base d'un capital composé de 9 394 662 actions représentant 16 776 228 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3. Par courrier reçu le 9 juillet 2026, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

La société Gavalak déclare :

« L'acquisition des 678 163 actions CAFOM a été financée par recours à l'endettement bancaire, à hauteur de 8 100 000 euros, auprès de la caisse d'Epargne CEPAC, décomposé en deux lignes de crédit : un prêt amortissable d'un montant en principal de 3 000 000 euros sur une durée de 84 mois, et un prêt in fine d'un montant en principal de 5 100 000 euros sur une durée de 84 mois, tous deux au taux d'intérêt de 4% l'an hors assurance. Le solde du prix d'acquisition a été financé sur fonds propres de la société Gavalak, à hauteur de 65 425 euros. Le financement bancaire est garanti par (i) une caution personnelle et solidaire de M. Guy-Alain Germon d'un montant en principal de 8 100 000 euros et (ii) d'un nantissement de 1 465 625 titres CAFOM détenus par Gavalak. Aucune partie de la participation n'a été obtenue à l'aide d'emprunts de titres.

La société Gavalak agit de concert avec les autres membres du pacte, à savoir : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon, M. Denis Wormser, Mme Evelyne Sztark-Wormser, M. André Saada, la société Pléiade Investissement, la société Financière Caraïbe, la société Global Investissement et la société Financière HG.

La société Gavalak n'envisage pas de procéder à des acquisitions supplémentaires de titres CAFOM au cours des six prochains mois.

La société Gavalak n'envisage pas d'acquérir individuellement le contrôle de la société CAFOM. La présente acquisition s'inscrit dans le cadre du maintien et du renforcement de l'actionnariat stable et dirigeant de la société CAFOM, conformément aux objectifs du pacte d'actionnaires ; étant précisé que Gavalak fait partie d'un concert au titre du pacte, lequel concert détient d'ores et déjà le contrôle de CAFOM.

La société Gavalak entend soutenir la stratégie de développement du groupe CAFOM telle que définie par ses organes de direction. Elle n'envisage aucun projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, de transfert d'une partie substantielle des actifs de la société CAFOM ou de toute entité qu'elle contrôle, de modification de l'activité de la société, de modification de ses statuts, de radiation de ses titres des négociations sur Euronext Growth Paris, ni d'émission de nouveaux titres financiers.

La société Gavalak n'est partie à aucun accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce portant sur les titres CAFOM, ni à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de la société CAFOM.

Il est précisé que 1 465 625 actions CAFOM détenus par Gavalak font l'objet d'un nantissement consenti à la Caisse d'Epargne CEPAC en garantie du financement de la présente acquisition, tel que décrit au point 1 ci-dessus, et que le solde de 100 000 actions fait l'objet d'un nantissement antérieur consenti au même créancier.

La société Gavalak est d'ores et déjà représentée au conseil d'administration de la société CAFOM. M. Guy-Alain Germon, qui contrôle la société Gavalak, exerce d'ores et déjà des fonctions de directeur général délégué au sein de la société CAFOM. La société Gavalak n'envisage pas de demander la nomination de personnes supplémentaires comme administrateur de la société CAFOM autre que celles prévues au pacte. »